48e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 13 26 MARS 1931

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. La Crise britannique : ses symptômes extérieurs ; sa nature réelle. — II. Ses causes historiques. — III. Ses causes religieuses et morales. — IV. Ses remèdes. — V. La Grande Pitié de l'Afrique française. — VI. Les fouilles de la Cité vaticane. — VII. Un grand archéologue : Horace Marucchi.

I

L'une des grosses questions qui s'agitent en économie politique, à l'heure actuelle, est assurément celle de l'avenir de l'Angleterre. Elle est d'une gravité exceptionnelle. Persuadons-nous bien qu'elle n'intéresse pas seulement l'Angleterre, comme telle, mais qu'elle pose, de la façon la plus aiguë et la plus angoissante, des problèmes qui mettent en jeu l'avenir même de la civilisation européenne occidentale.

C'était une des manies du socialisme philosophique de voir partout uniquement, à travers l'histoire, des forces économiques aux prises entre elles et d'expliquer tous les régimes politiques, tous les systèmes d'idées, toutes les religions et les morales, exclusivement par le jeu des lois économiques et la lutte des appétits et des intérêts. Au-dessus de tout, ici-bas, il y aurait, d'après cette conception matérialiste, la « question du pain et du beurre, — *Brot und Butter Frage,* » comme disent les Allemands.

Nous croyons être beaucoup plus près de la vérité, en affirmant que derrière toutes les questions économiques il y a des questions sociales, que toutes les questions sociales sont, au fond, des questions morales, et que toutes les questions morales sont des questions religieuses.

C'est à ce point de vue que nous allons essayer de présenter les données essentielles du problème anglais, qui n'est peut-être pas autre chose que le problème de l'industrialisme et du machinisme, ou encore le problème du capitalisme contemporain, athée ou neutre, ce qui revient au même, ou enfin le problème du libéralisme économique et de la révolution sociale...

Un fait d'abord établit la gravité de la crise anglaise, un fait très simple et très clair : c'est que tout le monde en parle, c'est que toutes nos grandes Revues éprouvent le besoin de renseigner leurs lecteurs à ce sujet, c'est que plusieurs livres ont paru ou sont annoncés sur ce thème.

Le *Correspondant* des 10 et 25 décembre a ouvert le feu, avec deux articles, fort bien écrits et documentés, de M. Roger Chauviré, sous ce titre : *Où va l'Angleterre ?*

La *Revue de Paris* a suivi, en publiant (1er février 1931) une vigoureuse étude de M. André Siegfried, sous ce titre : *La Crise de l'Industrie britannique*, et en ajoutant cette note : « M. André Siegfried publiera prochainement, chez Armand Colin, un ouvrage sur *La Crise anglaise au XXe siècle.* »

La *Revue des Deux Mondes,* elle, a demandé à un brillant écrivain anglais de lui dire sa pensée sur la situation économique de son pays, et elle a publié une très jolie étude de M. Frederick C. Roe, professeur à l'Université de Hull, avec le titre suivant : *La Crise britannique vue par un anglais* (15 février 1931).

Enfin, il nous arrive d'Angleterre un petit volume très fortement pensé, très approfondi, très sincère, écrit dans une langue alerte et précise, sans floriture ni bavures, un style d'une élégante et virile sobriété, par M Henry Somerville : « *Britain's economic illness, — Le malaise économique de l'Angleterre* [1]. »

Si, après cela, on doutait qu'il y ait une *crise anglaise,* on serait singulièrement incrédule !

Nous essaierons d'en dégager le caractère, d'en pénétrer les causes, d'en deviner les remèdes.

* *

Le premier caractère de la crise anglaise, c'est qu'elle éclate en pleine prospérité du pays le plus riche de l'univers C'est comme une maladie chez un homme resplendissant des apparences de la santé. On ne se douterait pas, à le voir, qu'il peut être gravement atteint. Lui-même, il a peine à se rendre à l'évidence : il se sent encore tant de réserves de force et de volonté ! Celui qui parcourt l'Angleterre ne saurait croire qu'elle soit si malade. Il lui faut de la réflexion et les révélations brutales des statistiques et des chiffres, pour s'en rendre compte.

M. Chauviré a très bien dit le charme d'une promenade à travers la campagne anglaise en automobile :

« Peu d'accidents de terrain, tout au plus des collines molles et gracieuses. Mais de l'herbe et des chênes, intarissablement, à perpétuité ; une immense toison d'admirable verdure, et si drue, si

[1] Harding et More. 119, High Holborn, London, W. C. 1 ; prix : 3 shillings, 6 pence.

vorace, qu'à peine passée la laideur grise d'un Birmingham, la prairie, de nouveau, brusquement se referme, recouvre de son uniformité souveraine, engloutit toutes choses. Campagne, toutes choses égales d'ailleurs, aussi parlante au cœur, et, en général, plus belle que notre campagne française, trop divisée, utilisée, travaillée, souillée par l'homme. Celle-ci a l'air autrement naïve. Belle au bois dormant que, depuis des âges, nul n'aurait réveillée. Des routes imprévues, tortueuses et amusantes, d'ailleurs goudronnées à miracle, se promènent au hasard et puis, d'un seul coup, tournent et plongent dans l'orée d'un bois. De belles vaches ruminent, ou bien de ces gros chevaux aux paturons peints, et dont on se demande à quoi ils servent, puisqu'on voit si peu de charrues ! A peine un champ de loin en loin. Des prairies et des bêtes... Des traces de travail et d'effort, sensiblement point. Mais une douceur charmante, une paix comme séculaire, une intimité coite, douillette et vieillotte, dont il faut être un sauvage, pour ne pas éprouver l'insinuante séduction. »

M. Frederick Roe n'est pas d'un autre avis que le voyageur français :

« C'est un fait, écrit-il, que l'étranger qui débarque en Angleterre ou l'Anglais qui rentre chez lui, l'esprit tout occupé de cette crise dont on parle tant, a peine à en découvrir les symptômes extérieurs. Tout présente, comme jadis, le même caractère de sécurité cossue ; les policemen n'ont pas maigri ; la même activité règne dans les villes ; les grands magasins ne désemplissent pas ; les automobiles de haut luxe ne sont pas rares, et, fait plus significatif encore, la petite auto de grande série pullule ; les gens que l'on rencontre dans la rue sont bien nourris et confortablement vêtus ; aux portes des théâtres et des cinémas s'allongent, selon l'usage, des files interminables. »

Voilà une chose bien extraordinaire : un pays qui a tenu la tête du mouvement industriel du monde pendant plus d'un siècle, où le Pactole a fait couler des flots d'or, sans métaphore aucune, qui est encore l'un des pays dont la monnaie fait prime, dont la devise est considérée comme l'un des étalons de la solidité financière, se trouve peut-être à la veille de la ruine ! Comme dit encore M. Roe : « L'Angleterre paraît très malade. Il ne se passe pas de semaine que d'éminents praticiens ne se réunissent pour lui tâter le pouls. A part quelques homéopathes impénitents, ils prescrivent avec ensemble un régime maigre, des précautions, et sortent, si l'on peut dire, de la chambre du malade, avec des hochements de tête significatifs. Mais le plus extraordinaire, c'est que le patient, pour continuer notre métaphore, ne présente nullement la mine d'un homme malade. Au premier abord il a les joues roses et les yeux brillants. Qu'en penser ? »

Le second caractère de la crise anglaise, c'est qu'elle apparaît, par des symptômes convergents, dans les chiffres plus que dans les choses extérieures. C'est une crise décelée par des bilans, par les balances de comptes, par les résultats numériques des gestions, plus que par des faits aisément perceptibles au dehors.

A vrai dire, les indices externes ne font pas et ne peuvent pas faire complètement défaut. Mais ils ne frappent que les yeux très attentifs et peuvent très bien échapper à l'observateur superficiel. « Nombreuses, dit M. Roe, sont les cheminées d'usines qui n'arborent point leur panache de fumée, nombreux aussi les hauts-fourneaux éteints. Tel port bien outillé, actif jadis, semble à demi désert, et des chantiers de construction dressent sur les quais leurs mâts inutiles. Dans n'importe quelle grande ville, aux alentours de la poste ou du bureau du journal, flânent, en nombre plus ou moins considérable, des hommes de 18 à 60 ans ; ils attendent les résultats des courses, pour passer le temps. »

Mais si vous consultez les divers bilans de la nation, le bilan des recettes et dépenses budgétaires, — le bilan commercial, c'est-à-dire la balance des entrées et des sorties, des importations et exportations, — le bilan des industries proprement britanniques, industrie houillère, industrie cotonnière, etc., vous vous trouvez en présence des preuves que vous cherchiez. Les preuves, elles tiennent toutes en un seul mot : *deficit*, — déficit dans le budget national, déficit énorme dans la balance commerciale, — déficit dans l'exploitation des grandes industries ou en tout cas déclin très notable.

Seulement, pour qu'il y ait ainsi un déficit à l'état permanent dans le budget et la balance commerciale, il faut qu'il y ait une diminution considérable de la puissance de production au sein de la nation, il faut qu'il y ait une crise de travail. Et c'est là en effet que gît le mal : non seulement il y a un très grand nombre d'Anglais qui ne travaillent pas, mais encore ceux qui travaillent sont obligés de prélever sur leurs bénéfices réduits, des indemnités considérables pour nourrir les chômeurs.

La crise britannique provient donc du chômage. Il y a actuellement plus de 2.500.000 chômeurs, c'est-à-dire plus de 10 % de la population ouvrière. Et sans doute ce chiffre, si énorme qu'il soit, n'est peut-être pas sans précédent dans l'histoire. Il y a d'autres pays qui ont des chômeurs en aussi grand nombre, mais l'Angleterre traite royalement les siens, si royalement qu'elle a tué chez la plupart d'entre eux le goût et le désir du travail. Elle a fait de l'assistance sociale une assistance purement matérielle. Et ses chômeurs sont devenus de véritables rentiers aux frais de l'Etat. Faites le plus simple calcul : le chômeur anglais reçoit 17 shillings par semaine, il a en plus 9 shillings pour sa femme et 2 shillings par enfant au dessous de 14 ans. Prenez un chômeur avec cinq enfants : il reçoit 36 shillings par semaine, soit par an : 93 livres 12 shillings, ce qui fait en monnaie française environ 11.600 fr. — Or cette somme représente le revenu, à 4 %, d'un capital de près de 300.000 fr. Il s'ensuit qu'un homme qui aurait travaillé toute sa vie et économisé la somme considérable de 300.000 fr. et qui aurait trouvé moyen de les placer en valeurs sûres, ne serait pas plus riche que ledit chômeur anglais.

Il résulte de là deux constatations : c'est que

pour l'ouvrier qui gagne, il n'y a pas lieu de s'appliquer à faire des économies. Si l'on pouvait jamais le prendre pour un bourgeois, ayant des moyens de vivre, il risquerait d'être privé de bien des avantages accordés à ceux qui n'ont rien. De plus, l'ouvrier qui ne travaille pas n'a aucun intérêt à chercher du travail, car il serait obligé de travailler, s'il trouvait un emploi, et il ne gagnerait pas beaucoup plus ; on peut même dire que sa marge de bénéfice serait mangée par un appétit un peu plus fort, par l'usure des vêtements de travail, en sorte que, tout compte fait, il a du bénéfice à ne rien faire, sans parler de la satisfaction qu'y trouve la paresse !

Savourez ces quelques exemples :

« On m'a cité le cas d'un jardinier sans travail qui, père de six enfants, touche pour lui et sa famille, 38 shillings par semaine. On lui propose un emploi où il gagnera 40 shillings. Mais expert en arithmétique, notre homme se récuse : « Travailler pour deux shillings par semaine ? Pour qui me prend-on ? [1] »

Un ouvrier métallurgiste de Southwark, âgé de 36 ans, marié et père de cinq enfants, a été assisté presque continuellement depuis 1925. Il reçoit 43 shillings par semaine (en joignant à l'indemnité de l'Etat, celle de la municipalité). Depuis la naissance de son dernier enfant, il reçoit 47 shillings. S'il travaillait de son métier, il gagnerait 42 shillings pour 47 heures de travail... Un conducteur de tramways de Southwark recevait, en 1921, un salaire de 41 shillings, mais depuis lors, il a touché presque continuellement un secours hebdomadaire de 45 shillings. Sa femme a avoué à l'inspecteur du travail que son mari s'était vu offrir un emploi comportant trois jours de travail par semaine. Il a refusé [2]. »

Mettez-vous à sa place : vous en auriez fait autant. Il aurait gagné probablement 150 fr. par semaine, en ses trois jours de travail ; mais en ne travaillant pas il reçoit plus de 275 fr !

Mais voici encore plus fort. Ce cas est cité par M. Chauviré :

« Il y a quelques jours, en police correctionnelle, à Manchester, le fait a été révélé que les six membres d'une famille sans travail recevaient de l'Etat 6 livres 5 shillings à titre de *doles* et de pensions [3]. Cela fait 325 livres par an, soit environ 40.000 fr. par an ! De pareille somme, il y a bien des familles bourgeoises qui se contentent, et on ne voit vraiment pas quel intérêt ces six ouvriers sans travail auraient désormais à en chercher aucun. »

Il s'ensuit que le métier de chômeur est vraiment commode et lucratif. Il y a des combinaisons heureuses. Un jeune ouvrier sans travail découvre une ouvrière chômeuse. Ils mettent en commun leurs indemnités de chômage. A condition de ne pas être mariés officiellement, ils obtiendront de la sorte une addition de revenus fixes qui suffira à leur assurer une petite aisance, et si les enfants ne viennent pas grever leur budget, ils pourront vivre au large, fréquenter les cinémas, mener une bonne petite vie bourgeoise, que le travail n'aurait jamais pu leur procurer ! Il ne manque pas en Angleterre de faux ménages de ce genre, formés de chômeurs qui n'ont jamais travaillé ou presque.

Un pays très riche peut seul se payer un luxe de ce genre. Mais il peut aussi lui arriver d'en mourir !

Suivez en effet les répercussions : pour payer de si considérables indemnités, il faut prélever de grosses sommes sur les budgets de l'Etat et des communes. Ces budgets ne sont alimentés que par les impôts. Il faut donc surcharger une industrie qui a déjà de la peine à lutter avec la concurrence étrangère. Cette industrie est obligée d'incorporer dans son prix de revient non seulement le montant des contributions qui la grèvent, mais aussi le montant des salaires qu'elle est obligée de maintenir à un taux assez élevé pour tenter l'ouvrier déjà séduit par l'indemnité de chômage. Si vous ne lui offrez pas assez, il préférera ne rien faire. Si vous le payez cher, vous augmentez votre prix de revient, vous ne trouvez plus de débouchés, votre industrie court à la ruine ! C'est la marche à l'abîme.

M. Roe montre fort bien cet enchaînement : « La Grande-Bretagne, dit il, est un pays qui a besoin d'exporter pour vivre. Actuellement, beaucoup de ses produits sont trop chers pour les clients étrangers ; elle importe chaque mois bien plus qu'elle n'exporte »

Les causes de cet état de fait ne sont pas difficiles à découvrir :

« Le retour à l'étalon-or, qui a admirablement servi la finance, mais qui a rendu la concurrence plus difficile contre les pays à monnaie dépréciée.

Les répercussions économiques de la guerre, qui ont été, à plusieurs points de vue, désastreuses pour le commerce anglais. La guerre, en effet, a facilité à des pays nouvellement industrialisés l'accès de marchés qui étaient pour l'Angleterre des monopoles presque séculaires. Sur les marchés d'Extrême-Orient par exemple, le Japon, bénéficiant d'une main-d'œuvre à vil prix et du fruit de longues expériences techniques des filateurs anglais, les concurrence victorieusement. Comme le bon marché des tissus y est plus important que la variété, les Japonais concentrent leurs efforts sur un choix limité de tissus qu'ils produisent par kilomètres, à une fraction du prix anglais.

Sur les marchés européens, la situation est analogue, malgré les quelques années de prospérité trompeuse qui, en Angleterre, suivirent l'armistice. Par un retour des choses, la destruction des métiers en Belgique et dans le nord de la France a obligé les industries de ces deux pays à se réorganiser de fond en comble, et naturellement d'après les dernières conceptions de l'industrie. Cette réorganisation leur permet de concurrencer, en Angleterre même, les produits anglais. L'Angleterre restait au contraire pourvue d'un matériel intact, mais relativement démodé. Cela permet de comprendre cette boutade attribuée à M. Lloyd George, boutade qui parut en France de si mauvais goût : « Plût à Dieu que nous eussions des régions dévastées ! »

Les exportations en ce qui concerne les objets d'utilité courante, dépendent, en général, de deux facteurs : bon marché de la main-d'œuvre ; mécanisation intense de l'industrie, c'est-à-dire production en grande série ; dans l'un et l'autre cas, abais-

1 Rapporté par M. Roe.
2 Cités par M. Siegfried.
3 Le mot *dole*, « charité, » est le terme usuel pour l'indemnité de chômage.

sement du prix de revient. L'Angleterre, comme pays de grande industrie, ne peut plus lutter avec le Japon, ou même avec l'Italie, au point de vue de la main-d'œuvre à bon marché. Elle ne peut rivaliser avec les Etats-Unis sur le terrain de la production en grande série, en partie faute d'un outillage assez puissant et assez moderne, en partie faute d'un vaste marché intérieur protégé.

Depuis quelques années, d'autres déboires sont venus s'ajouter aux tribulations de l'exportateur anglais. Les bouleversements de la Russie, la guerre civile en Chine, le boycottage aux Indes, les troubles de l'Amérique du Sud, ont fait un mal infini au commerce des textiles et des machines.

L'industrie charbonnière, elle aussi, a subi une éclipse due en partie à ses propres erreurs. Brochant sur le tout, la grève de 1926 lui a fait perdre des marchés qu'il lui semble impossible de recouvrer. En Scandinavie et aussi en France, là où l'on employait jadis le charbon anglais, il est arrivé parfois que l'on ait modifié les chaudières pour l'emploi du charbon belge ou polonais, ce qui diminue fortement la possibilité d'un retour aux anciens fournisseurs.

Enfin l'Angleterre ploie sous le fardeau d'une dette énorme. Pour l'année 1930-1931, on estime que l'intérêt à payer sur la dette sera de 304.600.000 livres sterling, tandis que le fonds d'amortissement absorbera 55.400.000 livres sterling. Alors que le budget 1913-1914 était de 197.493.000 livres sterling, on estime que les dépenses de l'Etat pour l'exercice 1930-1931, atteindront la somme de 787.209.000 livres. Selon toute apparence, cette somme sera largement dépassée. »

Ce dernier chiffre est formidable. L'Angleterre, qui n'a qu'une population sensiblement égale à celle de la France, — 40 millions d'habitants, — dépense deux fois plus, environ 100 milliards de budget contre 52 milliards chez nous.

« L'Angleterre, dit encore M. Roe, est, bien plus qu'au temps de sa suprématie économique, en proie à ce qu'on pourrait appeler un *prosperity complex*, mentalité de riche. Il semble que l'Etat dispose d'une mine inépuisable de trésors. On a oublié la peine qu'il y a à gagner l'argent ; on sait surtout le dépenser. »

Notez que ce ne sont pas seulement les ouvriers qui ont pris cette mentalité, l'habitude de compter sur l'Etat, le dégoût du travail, la volonté de gagner beaucoup en travaillant peu. L'état d'esprit des patrons n'est pas toujours meilleur :

« Un négociant déplorait devant moi, dit encore M. Roe, l'état des affaires dans le Lancashire.

— Et les patrons, demandai-je, que font-ils ?

— Pour la plupart, ils passent leur temps à jouer au bridge en famille, en attendant que les affaires reprennent.

C'est l'état d'esprit du Micawber de Dickens.

On se demande parfois si les exportateurs ne subissent pas, eux aussi, l'effet du *prosperity complex*. L'âge d'or du commerce britannique, l'ère victorienne, ne reviendra plus. Ils sont loin, ces temps heureux où le commerçant anglais, fort d'un outillage perfectionné et d'une main-d'œuvre à bas prix, pouvait faire la loi à la clientèle étrangère, et daignait lui vendre ses marchandises. Point n'était besoin alors de faire de la propagande, de la publicité intensive, d'étudier les goûts du client. Le souvenir de cette époque où les affaires étaient si faciles obsède encore les esprits en Angleterre, comme celui d'une situation non pas exceptionnelle, mais normale, et qui ne saurait manquer de se reproduire... L'attitude de l'employeur ressemble assez à celle de l'ouvrier ; celui-ci, en effet, quand les temps sont durs, se console en pensant au « niveau de vie terriblement bas » *(terribly low standard of living)* de l'ouvrier qui l'évince. »

Voilà donc la situation en Grande-Bretagne. Le pays est riche ; il possède une fortune acquise considérable ; mais la volonté de travail est brisée chez lui. Il se transforme en pays de rentiers. Le revenu des capitaux placés dans des entreprises étrangères vient combler le déficit de la balance commerciale. En attendant on prend l'habitude de se laisser vivre. On est fier d'être encore l'un des pays les plus riches de l'univers. On se croit très supérieur aux nations du continent, parce qu'on dispose de plus d'argent, alors que le ménage ouvrier français, tout en dépensant moins, vit, en général, d'une façon beaucoup plus confortable que le ménage ouvrier anglais, tout simplement parce que l' « ouvrier anglais, comme le remarque très justement M. Siegfried, a des habitudes de vie large, qui sont coûteuses ; surtout parce qu'il ne sait pas bien s'organiser ; et aussi parce que sa femme manque singulièrement de savoir-faire : elle ne sait ni acheter, ni faire la cuisine, ni soigner intelligemment les enfants ; elle est honnête, loyale, mais paresseuse ; souvent le ménage se nourrit de conserves, de plats achetés tout faits ; il n'y a pas comme en France le goût et le sens de l'économie. Il en résulte qu'il faut un salaire élevé pour correspondre à un train de vie parfois simplement ordinaire, et ce serait une erreur de croire que l'ouvrier français, qui reçoit à peu près deux fois moins, vit deux fois moins bien. Le *standard of living* britannique, c'est un peu le droit de vivre avec laisser-aller, sans travailler beaucoup, tout en se faisant bien rémunérer. »

II

Ce serait certainement rester très à la surface des phénomènes que de les décrire, comme on vient de le faire en raccourci, et de les enchaîner tant bien que mal les uns aux autres, sans recourir à des explications plus profondes.

La vie économique anglaise souffre d'un *handicap* très inquiétant, parce qu'elle ne peut plus lutter contre la concurrence étrangère. Les patrons veulent gagner beaucoup sans se donner de peine. Les ouvriers ne veulent travailler qu'à de très hauts salaires. Les chômeurs, protégés par des associations ouvrières très puissantes, menacent le pays d'une révolution furieuse, si on ne leur donne pas le pain quotidien... avec beaucoup de beurre autour. L'Etat aux abois prend l'argent où il est et se contente de serrer chaque fois un peu plus la vis du pressoir qui doit, par la machine à impôts, faire sortir de la poche d'un petit nombre de riches contribuables les sommes nécessaires aux dépenses énormes qu'il ne lui est plus permis de réduire. *La ploutocratie anglaise est ainsi la victime de la démocratie,* qu'elle a elle même introduite, codifiée, développée, pous-

sée à ses extrêmes conséquences. Sans quitter le domaine des explications historiques, il est aisé de voir le mal actuel sortir de ses antécédents, par la simple action du temps.

L'Angleterre au XVII[e] siècle a proclamé la souveraineté de la nation, elle l'a défendue victorieusement contre les tentatives absolutistes des Stuarts. Elle a fait pour cela deux révolutions, dont l'une tout à fait sanglante, celle de 1648, et l'autre assez pacifique, celle de 1688.

L'Angleterre au XVIII[e] siècle a été ploutocrate avec delices. L'argent y a été le nerf de toute action politique. L'argent procurait alors le siège de député. L'argent servait au ministère à se faire une majorité. L'argent faisait les ministères et les défaisait. L'argent était le but des guerres comme de la paix. L'Angleterre pratiquait une politique mondiale, au temps où l'Europe était encore ensevelie dans des querelles de prestige dynastique. Elle s'enrichissait, alors que le reste du monde s'attardait dans les ornières du passé. Napoléon fut le premier à comprendre que l'Angleterre tendait à accaparer toute la fortune de l'univers. Il engagea la lutte contre elle. Il fut, après des prodiges de volonté, de succès militaires, de gloire, vaincu sur le champ de bataille de Waterloo. La ploutocratie anglaise profita largement de sa victoire au cours du XIX[e] siècle, qui fut pour elle un âge d'or, dans toute la force du terme.

Mais l'idée démocratique faisait tout de même son chemin. Le bulletin de vote, d'abord soigneusement réservé à un petit nombre d'électeurs faciles à acheter, fut donné à des cercles de plus en plus larges. Cela ne paraissait pas tirer à conséquence, puisque les affaires rendaient bien, puisque la prospérité ne cessait de se développer. De proche en proche on a accordé le bienheureux bulletin de vote à tout le monde et jusqu'aux *flappers,* comme on dit en Angleterre, c'est-à-dire aux jeunes filles qui portent encore la natte dans le dos !

Il s'ensuit que le député ne peut plus acheter le bulletin de vote avec de l'argent, du moins avec celui de sa poche. Il ne peut plus l'acheter qu'avec des avantages sociaux, c'est-à-dire en somme avec l'argent des autres. Pas de promesses, pas d'élections. Donc, surenchère démocratique, si l'on veut avoir les leviers de commande. De là l'impossibilité de faire machine en arrière. On est arrivé à un point où le système se détruit de lui-même. Automatiquement, la démocratie empoisonne la ploutocratie et la conduit à la mort. Les maîtres du pouvoir tremblent devant l'armée des chômeurs, parce que cette armée est protégée par l'association toute-puissante des *Trades-unions.* On ne peut donc pas toucher à l'indemnité de chômage. Périsse l'Angleterre plutôt que de diminuer d'un penny l'allocation de l'ouvrier sans travail !

Mais si cette allocation ne baisse pas, il est encore moins admissible que le salaire de l'ouvrier qui travaille, et qui n'est souvent pas très au-dessus de l'indemnité de chômage, puisse subir une réduction. Impossible donc de diminuer le prix de revient, de qui tout dépend dans ce problème de vie ou de mort qui se dresse devant l'industrie anglaise. Mais si l'industrie anglaise ne peut plus marcher, si elle recule, si elle renonce au combat, c'est la mort par asphyxie et par famine à brève échéance, pour le corps national tout entier, car l'agriculture anglaise, en recul constant depuis trois siècles et même depuis dix ans, ne produit que 13 % du blé consommé dans le pays, 55 jours des vivres nécessaires pour l'année !

On pourrait à la rigueur s'en tenir là. Que la surenchère démocratique soit l'une des causes de la crise et l'un des plus graves obstacles à la médication énergique qu'elle pourrait réclamer, c'est ce qui n'est guère douteux. Mais tant que l'on n'est pas arrivé aux dernières causes, l'on ne dégage pas les véritables leçons du fait que l'on examine et l'on ne saurait apercevoir les remèdes complètement efficaces.

Le grand mérite du livre de M. Henry Somerville, dont le titre a été donné plus haut, est justement de remonter aux causes morales, aux causes religieuses, de qui relèvent finalement toutes les autres.

Il rappelle comment a pris fin l'histoire de ce que l'on appelait jadis la « joyeuse Angleterre, *merrie England.* » Il cite une phrase du Rév. Francis Trigge, dans un livre adressé à Jacques I[er], en 1604. Ce personnage avait écrit, sous Elisabeth, en 1589, une Apologie de la Réforme, en essayant de prouver que l'époque postérieure à l'introduction du protestantisme était meilleure que l'époque antérieure, c'est-à-dire plus heureuse. Dans son livre de 1604, il constatait mélancoliquement que si l'Angleterre avait été célèbre autrefois dans la chrétienté entière, sous le nom de « Joyeuse Angleterre, » il n'en était plus de même, parce que la « cupidité, *covetousness,* » avait emporté cette joie et cette gaieté, « si bien qu'on pourrait l'appeler maintenant, disait-il, l'Angleterre soupirante et chagrine. »

Cette cupidité, selon lui, s'était manifestée dans la généralisation de l'*enclosure,* c'est-à-dire du système consistant à entourer les propriétés de clôtures, afin d'y faire l'élevage du mouton. Ce système donnait la richesse au propriétaire, à une époque où l'industrie de la laine rapportait de gros bénéfices. Mais il chassait le paysan de la campagne, il créait un prolétariat urbain avec les bandes des laboureurs anciens auxquels l'*enclosure* enlevait leur gagne-pain. Et comme tout s'enchaîne, la convoitise qui avait chassé le paysan du village le retrouvait à la ville pour l'asservir. Ce fut le commencement d'une déviation sociale, dont l'Angleterre d'aujourd'hui paie les dures conséquences.

« Depuis le temps où Henri VIII vola les abbayes, écrit M. Somerville, la cupidité devint la passion dominante, le péché mignon de l'Angleterre. Ce

fut le démon qui lui donna, en récompense de l'adoration qu'elle lui apportait, bien des royaumes de la terre et la gloire d'ici-bas, mais qui ne donna pas la joie et la gaieté au petit peuple, et de nos jours nous voyons tout l'édifice national, bâti sur la convoitise, tremblant dans le vent. »

L'auteur s'élève avec force contre la falsification de l'histoire dont le protestantisme s'est rendu coupable en décrivant l'ère catholique anglaise comme une ère de ténèbres et de barbarie, et en donnant à l'ère de la Réforme les couleurs glorieuses de la prospérité et du bonheur. Ne nous a-t-on pas assez rebattu les oreilles, à nous aussi, en France, des victoires économiques des nations anglo-saxonnes et de leur supériorité sur les races latines, provenant, en dernière analyse, disait-on, de ce que les premières étaient passées au protestantisme, tandis que les autres étaient restées enlisées dans le catholicisme ?

M. Somerville a un chapitre extrêmement intéressant sur « l'origine du prolétariat » en Angleterre. Il établit sans peine que la crise britannique actuelle est au fond une crise du régime capitaliste matérialisé à outrance. Il montre que « la vaste majorité du peuple en Grande-Bretagne appartient aujourd'hui au prolétariat. » (Cela ne veut pas dire que le peuple anglais soit misérable, ni même soumis à une dépendance excessive par rapport à la classe des employeurs, encore que la misère et l'esclavage aient été presque jusqu'à notre époque le lot habituel du peuple). Il s'ensuit que le prolétariat prend aujourd'hui sa revanche du passé. Il se sent le maître de l'heure ; il se souvient des traitements que la convoitise lui a fait subir ; il vit sur un fonds de haine de classe qui remonte aux origines mêmes de l'industrialisme en Angleterre.

Le prolétariat, écrit M. Somerville, ne fut pas un élément très considérable de la société anglaise, jusqu'à la seconde moitié du xviii[e] siècle. Depuis cette époque, il n'a cessé de s'accroître jusqu'à devenir la masse de la population.

Dans l'Angleterre médiévale, les ouvriers étaient presque tous propriétaires. Le paysan, même serf, avait son coin de terre assuré. L'artisan possédait le capital nécessaire à l'exercice de son métier et il était son maître. A tout le moins, tout artisan avait l'espoir raisonnable d'atteindre cette situation indépendante. Avec le temps, les paysans s'affranchirent des restrictions que constituait le servage, tout en consolidant leur propriété du sol. Le nombre des travailleurs non-propriétaires devint quelque peu appréciable à la suite de la Peste Noire, parce que les salaires plus élevés dus à la rareté de la main-d'œuvre offraient souvent plus d'attraction que les bénéfices d'une tenure agricole... La croissance des industries urbaines donna aussi plus d'importance au capital et il devint moins facile pour les artisans de s'élever des rangs des compagnons à ceux des maîtres. Ces développements ne suffirent pourtant pas à changer la situation générale.

Le xvi[e] siècle fut témoin, par contre, d'une révolution agraire, opérée par les « *covetous enclosers,* » — les propriétaires cupides qui fermaient leurs propriétés, — ceux que stigmatisait Francis Trigge, l'auteur cité plus haut. Les seigneurs chassèrent des familles, parfois des villages entiers, et changèrent des fermes à blé en parcs d'élevage de moutons. L'Angleterre eut à résoudre un problème de chômage, de misère et de vagabondage tel qu'on ne l'avait jamais vu jusque-là. Le gouvernement d'Henri VIII, conseillé par Sir Thomas More, essaya d'arrêter le système de l'*enclosure,* en tant qu'il conduisait à la dépopulation des villages, mais ses préoccupations d'attaques contre les biens ecclésiastiques rendirent son action intermittente et seulement partiellement efficace. La suppression des monastères aggrava et multiplia les ravages de l'*enclosure.* Une nouvelle classe riche fut dotée avec les dépouilles des maisons religieuses. Les nouveaux propriétaires, moins conservateurs que les anciens, se hâtèrent de fermer leurs propriétés, et lorsqu'ils n'évincèrent pas les anciens tenanciers, ils remplacèrent les anciens droits par de hauts fermages. Les services sociaux, les hôpitaux, les écoles, les secours aux pauvres, alimentés par les revenus des monastères, ne furent pas entretenus par leurs successeurs. Sous le règne nominal de l'enfant-roi Edouard VI, une clique de riches propriétaires gouverna l'Angleterre et, à l'aide de mercenaires étrangers, étouffa sans pitié les soulèvements populaires qui se produisirent dans presque tous les comtés. Les contemporains eurent l'impression que le pays était inondé de mendiants. La marque au fer rouge, le fouet, l'esclavage, et, — à la troisième récidive, — la mort vinrent punir le vagabondage. Même la rigueur de ces effroyables pénalités ne réussit pas à nettoyer le pays des victimes de la nouvelle propriété. Quand des dizaines de milliers de pauvres gens étaient chassés de leurs maisons, ils n'avaient le choix qu'entre la mendicité, le vol ou la faim. Ils risquaient les galères pour ne pas périr d'inanition. Après des décades de répression sans résultat, Elisabeth adopta des mesures d'ensemble Chaque paroisse fut tenue pour responsable de ses pauvres et de la manière de les employer. Une partie des paysans évincés de la terre fut absorbée par les besoins des guerres ou du commerce naissant, par les manufactures du pays. Tout cottage de paysans dut avoir, suivant la loi d'Elisabeth, une étendue de 4 acres de terrain attenant (un hectare et demi). L'Etat avait encore une politique tendant, pour des raisons fiscales et militaires, à la préservation de la classe des paysans indépendants Bien qu'il y ait eu, au xvi[e] siècle, un nombre calamiteux de dépossessions au détriment de petits propriétaires, c'est à peine si l'on peut dire qu'il y eut un prolétariat paysan, jusqu'au milieu du xviii[e] siècle. Les cultivateurs, avec les jardins attachés légalement à leurs cottages, ne vivaient pas uniquement sur leur salaire et il y avait encore

quantité de terrains vagues, sur lesquels ils pouvaient lâcher et nourrir de beau bétail, bien que cette occupation fût douteuse et précaire légalement.

Mais tout le pouvoir politique était, en Angleterre, aux mains des propriétaires terriens et des riches commerçants. La Couronne d'Angleterre, en distribuant les dépouilles de l'Eglise, avait créé une classe de nouveaux riches qui n'eurent de repos qu'après avoir conquis le pouvoir et anéanti l'autorité de la monarchie. Lorsque, au cours du XVIII[e] siècle, un nouveau mouvement d'*enclosure* devint profitable pour les propriétaires, ils n'eurent pas la peine de violer la loi, comme ils l'avaient fait au XVI[e] siècle, car ils étaient en possession alors de faire les lois qu'il leur plaisait. Ils les fabriquèrent afin de pouvoir pressurer les petites gens. Les fameux *yeomen*, — cultivateurs libres, — disparurent d'Angleterre et la nouvelle hiérarchie agricole fut composée du *landlord*, du fermier et des journaliers. A la veille de la Grande Guerre de 1914, tout le terrain agricole d'Angleterre et de Galles était aux mains de 34.000 personnes, et une portion de beaucoup supérieure à la moitié appartenait à seulement 4.200 propriétaires !

Un prolétariat formé de millions de citoyens fut créé à partir de 1760, en une seule génération. Les *enclosures* furent de la rationalisation agricole sur une grande échelle. Elles épargnaient de la main-d'œuvre et fournissaient le moyen d'englober et de détruire la petite propriété. Les épaves de la population agricole ainsi dispersée, fermiers, cultivateurs libres, bergers, villageois et journaliers, n'eurent plus qu'une ressource : s'engager dans l'armée ou la marine, ou émigrer, ou enfin passer au commerce ou à l'industrie en plein développement. Il y eut là un ensemble convergent de faits. Les industries nouvelles n'auraient pu grandir si elles n'avaient trouvé des bras au moyen de cette éviction des paysans. *L'enclosure* servit ainsi de préface à l'industrialisme. Ce n'est que sous la pression du désespoir que les habitants des campagnes purent accepter de vivre dans les prisons des villes nouvelles et de devenir, quatorze ou seize heures par jour, les esclaves de la machine. La vieille vie agricole était un paradis auprès de l'enfer industriel. « N'avons-nous pas vu, disait un magazine travailliste de Manchester, en 1833, les terres communales de nos pères enfermées par une insolente cupidité, — nos jeux changés en crimes, — nos jours de congé en jours de jeûnes ? — L'herbe verdoyante et le salutaire champ de foin est fermé sur notre passage. Le chant des oiseaux n'est pas pour nous. Notre mélodie est le vacarme assourdissant du métier mécanique. »

Le fait historique dominant est celui-ci : les masses des travailleurs anglais, depuis qu'ils ont été dépossédés et changés en prolétariat, ont toujours été en guerre avec la classe possédante et patronale. Il y a eu des périodes d'apaisement plus ou moins grand, il n'y a jamais eu de paix.

Pendant longtemps la classe des employeurs a été en possession d'une écrasante supériorité. La classe ouvrière n'a eu pour se défendre que le moyen désespéré de la grève, qui faisait plus de mal aux ouvriers qu'à leurs adversaires. Mais la création du *Labour-Party* a rétabli l'équilibre des forces. Actuellement, les travailleurs sont organisés politiquement et socialement. Ils sont les maîtres de la situation, et ils en profitent. La crise prend ainsi la forme, sous une apparence pacifique, d'une véritable guerre de classes. Ce n'est qu'une guerre de tarifs, une guerre fiscale, mais c'est une guerre tout de même, une guerre sans pitié, et dont l'Angleterre peut sortir complètement ruinée !

« Ce n'est pas la Grande Guerre avec l'Allemagne, conclut l'auteur, mais c'est la guerre du Travail et du Capital qui a paralysé l'industrie britannique et qui l'a poussée au bord de l'abîme. »

Mais cette guerre elle-même découle de prémisses d'ordre moral et par conséquent d'ordre religieux.

Et c'est là que la démonstration de M. Somerville prend les proportions d'une philosophie de la science économique Cette science ne se suffit pas à elle-même. Elle reçoit ses inspirations de plus haut, et suivant la nature de ces inspirations elle conduit à la paix ou à la guerre sociale, dilemme tragique que nul peuple n'évitera et dont la Russie, en particulier, nous montre en pleine activité les désastreuses conséquences.

III

Remontant à la source d'inspiration de la politique d'*enclosure* et de la cupidité que cette politique supposait chez ses promoteurs et partisans, M. Somerville n'hésite pas à incriminer le *puritanisme*. On sait que l'Angleterre fut son terrain d'élection. Ce qu'on sait peut-être moins, c'est qu'il est une création de Calvin et son principal titre de gloire. Le « puritain » c'est l'homme de la Bible, l'homme qui ne connaît comme règle sociale, comme loi morale, comme norme de conduite quotidienne, que la Bible, mais la Bible lue à travers les lunettes de Calvin. Or, pour Calvin, la Bible est avant tout le livre de la prédestination. La Bible nous donne la certitude du salut et de l'élection personnelle, au moyen de deux signes infaillibles : l'amour de la Parole de Dieu et la docilité à cette Parole. L'amour de la Bible et l'accomplissement de la Loi sont donc les deux fondements de cette certitude enivrante, délirante : « Je suis élu ! Le ciel m'appartient ! » Et tout cela ne serait que de l'illuminisme, si Calvin n'avait pas, comme pendant de sa doctrine de la prédestination, une doctrine de la réprobation. En vérité, c'était là une conséquence inévitable. S'il y a des signes certains de prédestination, il y

a par le fait même des signes non moins certains de réprobation. Quiconque n'a pas les signes de la prédestination peut être assuré qu'il est réprouvé.

Les auteurs de la Confession anglicane ont fort bien vu les inconvénients sociaux de cette seconde certitude. Elle mène au désespoir et du désespoir à l'inconduite. L'article XVII de la Confession anglicane dit donc, fort justement : — « De même que la considération de la prédestination et de notre élection en Jésus-Christ est pleine d'une douce, riante et indicible consolation, pour les personnes pieuses et celles qui sentent en elles l'œuvre de l'Esprit-Saint, mortifiant les appétits de leur chair et leurs membres terrestres, élevant leurs esprits vers les pensées supérieures et célestes, autant parce que cela établit et confirme profondément leur foi au salut éternel, dont ils jouiront en Jésus-Christ, que parce que cela enflamme très vivement leur amour pour Dieu ; *de même, pour les personnes curieuses et charnelles, qui n'ont pas l'Esprit du Christ,* la considération continuelle de la sentence de la divine prédestination est une occasion très dangereuse de ruine, par laquelle le démon les fait tomber soit dans le désespoir, soit dans le malheur d'une vie impure, non moins dangereuse que le désespoir. »

Ainsi le puritanisme voulait bien se délecter dans la certitude de l'élection, mais il n'admettait pas que les « réprouvés » cherchassent des compensations terrestres aux effroyables châtiments qu'ils étaient sûrs d'encourir dans la vie future. De là une impitoyable dureté envers la masse des ignorants, des gens grossiers, des illettrés, des rudes paysans ou journaliers qui allaient chercher au cabaret, ou dans des amusements proscrits par la sévérité puritaine, un *alibi* aux fatigues de leur travail hebdomadaire. Le puritain savait toute la Bible par cœur, mais il n'y avait pas découvert la bonté, l'indulgence, la charité, la divine charité !

A la lumière de ces brèves observations, on comprendra mieux les sincères jugements de M. Somerville :

« Le péché de la Grande-Bretagne, écrit-il, a été la poursuite de la richesse plutôt que celle du pouvoir. D'autres pays ont fait plus de mal par l'ambition de dominer. La Grande-Bretagne n'a jamais menacé les libertés de l'Europe, comme la France ou l'Allemagne. Même en considérant l'oppression sans exemple des pauvres par les Parlements oligarchiques de l'Angleterre, nous devons regarder le système politique de ce pays comme préférable au despotisme militariste du Continent...

Mais notre thèse ici est qu'il existe une raison morale pour la crise économique de chez nous, et que le remède doit être moral, et que nous devons poursuivre l'étude du mal jusque dans ses racines...

Ceux qui veulent approfondir les erreurs intellectuelles dont souffre actuellement l'Angleterre peuvent s'adresser au livre de M. R. H. Tawney, *Religion and Rise of Capitalism* (La Religion et l'ascension du capitalisme). La religion enseignée par le Christ n'a pas fait de la richesse un objectif désirable : « Cherchez d'abord le royaume des cieux. Bienheureux les pauvres ! Ne vous faites pas des trésors sur la terre. Combien malaisément les riches entreront au royaume des Cieux ! » Et pourtant, le puritanisme, la forme la plus virile du protestantisme, a développé la religion dans le sens d'une poursuite de l'argent. Il a sanctifié la cupidité, et il a trouvé moyen d'unir, pour sa propre satisfaction, le service de Dieu et de Mammon.

Au temps de la Restauration (règne de Charles II), la richesse est devenue ouvertement l'objectif exclusif de toutes les classes influentes et actives en Angleterre. Le commerce a donc été, depuis ce temps, le facteur principal de la politique nationale. Les guerres contre la Hollande protestante, alors que ce pays était le plus rude rival commercial, ont été financées plus cyniquement encore que la piraterie n'avait été pratiquée contre l'Espagne au temps d'Elisabeth.

Le puritanisme, en rejetant l'idéal monastique de séparation du monde, a placé la perfection dans l'accomplissement des devoirs quotidiens. La grande affaire de l'homme était sa « vocation » venue de Dieu, et le succès fut pris comme preuve du mérite. Ceux qui dépensaient leur argent ou leur temps d'une façon vaine, étaient coupables d'abuser de leur gestion des dons divins. Ainsi la vieille doctrine de la gestion, c'est-à-dire de l'usage de la fortune pour le bien du prochain, fut torturée pour signifier la conservation de la fortune pour soi-même. »

C'était facile à comprendre. Les élus se considéraient comme un cercle privilégié. Les non-élus étaient des ennemis de Dieu. Venir en aide à leur misère, suite de leur nonchalance ou de leurs vices, c'était favoriser les ennemis de Dieu et de sa Loi, un véritable crime ! Comme au temps des Pharisiens, la richesse, en tant qu'elle impliquait des vertus de travail, d'économie, de frugalité, devenait, sinon directement, du moins indirectement, un signe de prédestination, une marque évidente et palpable de la bénédiction divine. Par suite, la pauvreté ne pouvait être qu'un signe de « réprobation. » Malheur aux pauvres ! Ils sont pauvres parce qu'ils ont violé la Loi divine, parce qu'ils sont des « non-élus, » des réprouvés ! C'est par là que le puritanisme aboutissait à la dureté sociale, sans parler de l'*individualisme* inhérent au protestantisme.

« La prudence, poursuit l'auteur, l'activité ingénieuse, l'économie, la frugalité, toutes les vertus économiques, furent les vertus cultivées par le puritanisme. Les vices condamnés par lui n'étaient point tant l'égoïsme, l'avarice, la cruauté, que la paresse, l'imprévoyance, la luxure. Comme le succès en affaires était regardé comme un signe du mérite, les pauvres et les faibles en vinrent à être méprisés comme des coupables qui souffraient justement et nécessairement pour leurs fautes.

Il fut toujours naturel aux hommes d'affaires de penser qu'ils connaissent fort bien la conduite de leurs intérêts et de s'opposer à l'interférence des réglementations de l'Etat. Les Puritains, forts de leur conviction et de la conscience de leur propre rectitude et du devoir moral qui leur incombait de poursuivre leurs intérêts personnels, furent les adversaires les plus bruyants de toute intervention gouvernementale en matière de bien-être social. Le Rév. M. Trigge, qui avait écrit contre les « cupides *inclosers* », au début du XVIIe siècle, aurait été stupéfait du changement des idées soixante ans plus tard. M. Trigge posait encore en principe que, de l'avis universel, la propriété territoriale était, au

moins en théorie, soumise à des obligations sociales et ne pouvait pas être considérée simplement comme une source de revenu privé et de plaisir individuel. M. Trigge pouvait croire qu'il avait avec lui toutes les âmes religieuses, c'est-à-dire pratiquement toute l'opinion publique, quand il condamnait la « cupide *enclosure* ». Mais en 1656 le Parlement puritain avait refusé d'intervenir au sujet des « enclosures » et, la même année, un certain Rév. Joseph Lee publiait « *Une Défense de l'Enclosure réglée, — A Vindication of a regulated Enclosure* », et il soutenait dans cet ouvrage qu'on doit laisser les gens faire comme ils l'entendent chez eux : « C'est une maxime irréfutable que chacun, à la lumière de la raison et de la nature, fera ce qui tend à son plus grand avantage... Les avantages des individus seront les avantages du public. »

Dès cette date, on exposait de la sorte la philosophie du : *Laissez-faire* (en français dans le texte). Cette philosophie veut que l'on permette à chacun de poursuivre son intérêt, et elle donne la certitude que de la sorte l'intérêt de la majorité sera obtenu. La doctrine a reçu sa forme la plus crûment théologique au XIXe siècle, avec le Rév. Thomas Malthus : « Grâce à cette sage providence, c'est-à-dire en faisant la passion de l'intérêt personnel sans comparaison plus forte que l'altruisme, les plus ignorants sont conduits à travailler au bonheur général, fin que jamais ils n'auraient été capables d'atteindre, si le motif de leur activité avait été l'altruisme. La bienveillance, en vérité, pour être une source d'action grande et constante, exigeait la connaissance la plus parfaite des causes et des effets, et c'est pour cela qu'on ne peut l'attribuer qu'à la divinité. Dans un être aux vues aussi bornées que l'homme, cela conduirait aux plus énormes erreurs et transformerait le beau sol de la société humaine en un théâtre de misère et de confusion affreuses. »

Il est à noter, — et M. Somerville n'y manque pas, — que cette doctrine de la suprématie de l'égoïsme, que la religion puritaine avait engendrée, fut admise et propagée aussi par la philosophie anglaise, représentée par John Locke, Adam Smith, et surtout Jérémie Bentham. L'*utilitarisme* vint prolonger et aggraver les conséquences du puritanisme. On peut se demander même si l'utilitarisme serait né, si le terrain n'avait été préparé par le puritanisme. L'utilitarisme passa du domaine de la spéculation éthique dans celui de la politique et de l'économie sociale. Il apprit aux hommes que le bien et le mal se confondent avec le plaisir et la douleur, que le grand et même l'unique moteur de l'activité humaine est l'intérêt, que chaque homme est juge en dernier ressort de son intérêt, c'est-à-dire de son plaisir ou de sa peine, que par suite le législateur doit laisser les hommes libres de faire leur bonheur à leur guise.

Toutes ces doctrines, employées d'abord pour légitimer l'*enclosure*, le furent ensuite pour sanctionner « les abominations de la Révolution industrielle » : — « La richesse était l'unique objectif ; qu'importaient les vies humaines et le bien-être des individus sacrifiés, les familles chassées des champs, les enfants jetés en proie au travail mortel des mines et des fabriques ? La concurrence était libre, dût-il en résulter l'épuisement, l'abrutissement, la débauche, l'exploitation des faibles par les forts. L'Angleterre, au début du XIXe siècle, a donné de tels exemples d'inhumanité au monde que l'industrialisme moderne a été une malédiction dans tous les pays où il s'est introduit. »

En conclusion de ce terrible réquisitoire, M. Somerville ajoute les lignes suivantes :

« Il ne reste plus rien aujourd'hui du *Laissez-faire*, dans la politique britannique. Nous sommes revenus à une réglementation aussi compliquée que le moyen âge en vit jamais. Les Parlements successifs se sont occupés de légiférer en matière de réforme sociale et la quantité des services publics prévus pour la protection et le bien-être des classes ouvrières est maintenant prodigieuse, au moins au regard de la dépense. Mais les services sociaux ont créé des problèmes autant qu'ils en ont résolu. Nous avons plus d'instabilité sociale, autant de haine de classes, en cette troisième décade du XXe siècle qu'il n'y en eut dans les années les plus affamées des environs de 1840. Aucune gratitude n'est ressentie par les bénéficiaires des mesures d'améliorations, parce que ces mesures n'ont été gagnées qu'à travers mille batailles, politiques et économiques. La vérité, c'est que, bien que nous soyons devenus étonnamment collectivistes dans notre politique, nous sommes demeurés individualistes dans notre morale. La richesse est toujours notre unique objectif, encore que les compétitions de classes l'emportent de nos jours sur les concurrences individuelles. La cupidité est notre malédiction. Nous ne croyons plus, avec les Puritains et les Utilitaristes, que l'intérêt personnel de l'homme soit l'expression de la Providence divine, mais nous n'avons pas creusé notre chemin jusqu'à un autre principe de conduite. Il nous manque un système de morale sociale sur lequel nous puissions établir un programme de *coopération des classes*. »

IV

Ces derniers mots nous indiquent la voie dans laquelle M. Somerville, au terme de son remarquable essai, va chercher les remèdes adéquats à la crise dont il déplore la gravité et révèle les menaces.

Ces remèdes ne sont pas d'ordre seulement économique. Il ne servira de rien à l'Angleterre de préconiser la « rationalisation » ou « le Libre-Commerce impérial, » c'est-à-dire l'établissement de tarifs préférenciels entre l'Angleterre et les Dominions en voie de totale émancipation.

M. Somerville examine toutes les solutions proposées et il en montre la cruelle insuffisance.

Son remède à lui, il tient en un mot, celui-là même que l'on vient de lire : LA COOPÉRATION DES CLASSES. C'est en somme le retour, — avec toutes les modifications que le temps exige, — aux *Corporations* ou *Guildes* du Moyen-Age, ou, si l'on préfère, à l'esprit qui les inspirait et qui sans doute les avait créées.

M. Somerville ne se dissimule pas qu'il faut, pour en arriver là, un changement radical de la mentalité. Ce sera un travail de longue haleine. Il ne nomme pas la religion catholique ; mais on devine que, dans sa pensée, la religion du Moyen-Age, — l'âge de la coopération des classes, — est la seule qui puisse donner aux hommes la mentalité sans laquelle la paix sociale ne sera pas

atteinte, et sans laquelle la marche à la Révolution, c'est-à-dire à la catastrophe et à la barbarie, ne sera pas arrêtée, ni même ralentie.

Il écrit très justement :

« Il serait vain de déclamer contre l'égoïsme et de faire appel à l'altruisme. L'homme est par nature égoïste et non altruiste. Il serait vain encore, bien que l'on se contente souvent de cela, de faire sur le papier des plans de comités, avec des noms sonores et le fonctionnement d'une mécanique perfectionnée, comme si une ébauche de consultation mutuelle suffisait à assurer la solidarité effective. Aucune organisation nouvelle n'obtiendra une amélioration quelconque sans un esprit nouveau. *Vous devez renaître !* Ceux qui méditent une réorganisation matérielle avant d'avoir atteint une régénération morale perdent leur temps. Il faut se fier à l'esprit pour élaborer ses propres organes, adaptés et efficaces. Aucune réforme extérieure n'aura force et vie si elle n'exprime un esprit intérieur.

L'Angleterre a été aussi loin qu'aucun autre pays dans la voie de l'organisation démocratique et de la législation sociale. Cette nation a les syndicats (Trade-Unions) les plus anciens, les plus forts, avec les services sociaux les plus généreux. Et pourtant nous n'avons fait aucun progrès vers la paix sociale et vers l'harmonie économique. Tout le mouvement de réforme sociale dans l'Angleterre moderne semble aboutir à la faillite. Ce mouvement a bloqué net le capitalisme, mais il n'a en lui-même créé aucune force productive et son résultat le plus tangible a été l'assurance contre le chômage que la populace surnomme du vocable non-officiel mais significatif de « *dole*, l'aumône. »

Ainsi le socialisme peut bien arrêter les triomphes du capitalisme, mais en arrêtant tous les rouages de la production. Il peut faire l'égalité dans la misère ; il ne peut pas maintenir pour tous le niveau de bien-être matériel que le capitalisme, avec tous ses méfaits, a créé.

Et la suppression de la propriété n'aboutirait qu'à des résultats encore plus néfastes et plus incurables.

« Le capitalisme a couru sa chance. Il s'est montré non point inefficace, mais intolérable. Il a abouti aux révoltes du travail et il a rendu nécessaires toutes les interventions industrielles et politiques, en vue de protéger les travailleurs contre l'exploitation inhumaine appelée libre-concurrence. Le capitalisme est devenu impossible avec un prolétariat affranchi ! »

Le socialisme réclame à son tour le droit de courir sa chance. L'exemple de son action en Russie, l'exemple de son impuissance et même de sa mauvaise volonté en vue du rétablissement de la paix sociale, ne peut que nous donner l'horreur d'une expérience comme celle qu'il voudrait tenter. La haine, dont il se réclame, ne saurait enfanter que la haine. Or le monde a besoin de concorde, de paix, de fraternité, de charité, en un mot. Il faut laisser la haine aux démons et à l'enfer. Elle ne sera jamais le bien des hommes et le bonheur de la terre.

L'économie politique n'est pas une science indépendante. Le cynique « *Business is business,* les affaires sont les affaires, » traduit le divorce entre la morale et l'économie. Ce divorce est l'erreur fondamentale de notre temps. « Pendant les longs siècles de la Joyeuse Angleterre et de l'Europe chrétienne, tous les métiers nécessaires ou utiles furent constitués en consciencieuses organisations, en vue du bien public, avec des traditions et un code d'honneur, tels qu'il en existe encore dans des professions historiques telles que la médecine, le droit, l'enseignement, encore que ces professions elles-mêmes aient actuellement à lutter pour échapper au mercantilisme de l'âge moderne. »

Partant des idées que l'on vient de résumer, M. Somerville a de forts beaux chapitres sur « Le devoir et la dignité du travail, — La Morale appliquée au salaire, — Du salariat à l'association, — L'industrie constituée en Guildes, — La diffusion de la Propriété. » — Sa conclusion est très nette : *la régénération par le christianisme demeure l'unique espoir !*

V

Si le christianisme est nécessaire pour garder une civilisation et pour la retenir au bord de la ruine, il est encore plus nécessaire pour arracher une race sauvage à la barbarie et pour lui permettre de s'élever peu à peu aux vertus et aux institutions qui font vivre les peuples comme les individus.

C'est ce que prouve admirablement une poignante étude du P. Louis Jalabert (*Etudes* du 20 février 1931) sur *La Grande Pitié de l'Afrique noire.*

« Tous les voyageurs qui reviennent de l'Afrique Occidentale Française, écrit-il, ou de notre Afrique Equatoriale, signalent le fléau de la dépopulation qui menace de faire un désert de ces magnifiques colonies, dont la superficie équivaut à peu près à quatorze fois celle de la France. »

Cela est d'autant plus extraordinaire que ces populations sont toutes relativement fécondes. « L'indice de natalité, qui n'est que de 18,8 pour mille en France, atteint normalement 40,2 en A. O. F., 44,7 en A. E. F. » Ces chiffres sont même souvent dépassés. Tel district du Congo atteint jusqu'à 70 pour mille. Et pourtant l'Afrique Equatoriale ne dépasse pas 2,2 habitants au kilomètre carré, et l'Afrique Occidentale 3,62.

Les deux colonies réunies comptaient, en 1926, environ 16.700.000 habitants en diminution certaine et considérable sur le chiffre de 1911.

Quelles sont donc les causes d'un dépeuplement aussi rapide et aussi alarmant ?

Les principales, celles que les rapports officiels signalent le plus volontiers, sont les suivantes : l'esclavage, l'alcoolisme, et les grandes épidémies, l'insuffisance de l'alimentation.

L'esclavage. Nous nous figurons volontiers que cette plaie hideuse a totalement disparu de l'univers ; il n'en est rien. Les marchands de chair humaine exercent toujours leurs ravages. Ils achètent toujours leur lamentable « bétail

humain, » pour le revendre. Cela se passe à la « barbe » des nations civilisées, qui l'interdisent par leurs règlements et leurs lois, mais qui sont impuissantes à faire respecter leurs interdictions.

Pour qu'un tel commerce se poursuive, il ne suffit pas, on le comprend, qu'il y ait des marchands, il faut des acheteurs. Ces acheteurs existent. On emploie des esclaves, non seulement parmi les populations noires, mais aussi parmi les populations blanches des régions musulmanes. « C'est l'Arabie maintenant qui est devenue l'entrepôt et le grand marché d'esclaves. » En 1920, Sir Frédéric Lugard, ancien gouverneur de Nigeria, devenu président d'une entreprise commerciale énorme en Abyssinie, dénonçait l'Ethiopie comme la principale responsable de la persistance de la traite africaine. Ceux qui connaissaient l'Abyssinie et qui n'ignoraient pas les visées politiques de la Grande Bretagne sur ce pays, ne se méprirent pas sur les causes secrètes de la vertueuse indignation de Sir Lugard. La manœuvre britannique fut du reste déjouée et la vérité dévoilée. « S'il est exact qu'il y ait encore en Ethiopie un certain nombre d'esclaves, tout comme au Maroc et dans toute l'Afrique centrale, la condition de ces noirs est loin d'y être comparable à celle que crée la traite. Ces « esclaves de case, » qui la plupart du temps se sont vendus eux-mêmes, soit pour éteindre une dette personnelle ou familiale, soit seulement pour assurer leur pâture, ne sont ni exportés ni maltraités ; leur condition qui se rapproche sensiblement de notre ancien servage ou de la condition des « serfs » en Russie, au siècle dernier, n'est point rigoureuse, et il n'y a guère lieu d'intervenir, si ce n'est pour mitiger encore un état de choses dont les esclaves sont les premiers à s'accommoder. » Pour avoir la vérité, il faut passer la mer Rouge et pénétrer en pays soumis à l'influence anglaise : c'est là que se trouvent les derniers vestiges de la traite.

« La lumière décisive nous arrive d'un homme chargé officiellement, depuis plusieurs années, de surveiller à Djibouti le trafic des esclaves, et qui venait de passer, en 1923, six ans et demi parmi les Arabes et particulièrement aux Lieux Saints de l'Islam, à La Mecque et Médine. » Cet homme est Chérif Ibrahim, officier supérieur de l'armée française. Il ne dit que ce qu'il a vu. Le P. Jalabert a recueilli son témoignage personnellement. Il atteste qu'en 1921 le roi Hussein, créature britannique s'il en fut, avait établi une taxe de L. 2 par tête d'esclave, sur la vente. En 1923, on donnait couramment L. 80 pour un jeune garçon, soit 10 000 fr. de notre monnaie, L. 120 à 140, pour une petite fille, soit 15 à 17.000 fr. Chérif Ibrahim a vu également promener, à la criée, à Djedda et à La Mecque, de petits esclaves, mâles et femelles, blancs et noirs. « En mai 1922, il constatait, d'après le registre de douane, 1.100 entrées correspondant à une période de douze mois, et un chiffre de vente triple ou quadruple. La marchandise arrive soit d'Abyssinie, soit de la côte sud de l'Arabie. Une nuit noire suffit aux sambouks pour charger à Raheita, au sud d'Assab, leur cargaison vivante et aller la débarquer à Goundoufah. De là on l'amenait par les mêmes moyens à Djedda. » Bien plus, pour éviter toute histoire avec les patrouilleurs qui faisaient la police dans ces parages, le roi Hussein avait acheté deux petits vapeurs, battant son propre pavillon et faisant la traite, sous le couvert de sa haute protection !

Ce qui facilite puissamment cet effroyable commerce, c'est le courant des pèlerinages musulmans à La Mecque. Chérif Ibrahim signale que, dans les six premiers mois de 1923, 5.000 noirs avaient passé la mer Rouge, se rendant apparemment en pèlerinage à la cité sainte. Ils étaient accompagnés de 1.300 enfants, garçonnets et fillettes de moins de sept ans. Au retour on ne comptait plus que 4.000 noirs et quelques dizaines d'enfants ; le reste avait évidemment été vendu. Il estime que cette contrebande absorbe 1.500 à 2.000 enfants par an. « Or, ces enfants, pour une large partie, venaient de notre Soudan, voire même du lointain Niger. »

Le P. Jalabert tient de Chérif Ibrahim que les choses n'ont pas changé sensiblement depuis 1923. « De ces faits, il faut conclure que si la traite est officiellement supprimée, l'esclavage demeure, et les exigences du commerce clandestin qu'il entraîne contribuent, pour une part, à creuser des vides dans la population de nos colonies africaines. »

La seconde cause, c'est *l'alcoolisme*. Ce dernier a été longtemps étroitement lié à l'esclavage. L'alcool était l'unité monétaire ; on achetait les esclaves aux roitelets alcooliques des tribus nègres contre des bouteilles de leur affreux poison. « C'est par l'alcool et pour l'alcool que l'esclavagisme a jadis razzié l'Afrique. Les négriers payaient en tafia la marchandise parlante qu'ils venaient charger. » Les médecins coloniaux ont constaté que l'alcoolisme avait pour résultat direct la stérilité plus ou moins complète, chez les femmes.

Avec l'alcoolisme, *les épidémies* exercent infatigablement leurs ravages dans les rangs de la population noire. Le paludisme, la fièvre récurrente, la variole, la syphilis, et surtout la terrible maladie du sommeil ou trypanosomiase : — Il faut avoir vu ces cadavres ambulants de sommeilleux, les uns étrangement bouffis, les autres réduits à une effrayante maigreur de squelette, pour se faire une idée des invraisemblables ravages de la maladie du sommeil. Cette ravageuse, qui marche de pair avec la faim, a tôt fait de vider un village. Les adultes sont frappés sans merci. Chez ceux à qui la solidité de leur constitution permet une réaction, la source de la vie est tarie, car la maladie du sommeil a pour compagne la stérilité. « D'où cette constatation effrayante que, partout où sévit avec intensité la

maladie du sommeil, les populations fondent à vue d'œil. »

Telles sont les causes communément dénoncées. La traite des noirs mise à part, elles ne sont pas sous la dépendance immédiate de la religion. Mais il est une autre cause que les rapports officiels négligent d'énoncer et qui tient à la constitution particulière de la famille dans les populations païennes. Et cette cause est sûrement de beaucoup la plus importante et la plus grave. Il s'agit de la *polygamie*.

Comme elle est liée à la religion des nègres, les administrateurs n'y touchent pas et veulent l'ignorer, en vertu du principe que la religion est partout chose éminemment respectable !

Mais pour l'observateur impartial, la polygamie est la source du plus grave désordre démographique dans nos colonies africaines.

On sait dans quel état de dégradation morale et sociale est maintenue la femme parmi les noirs. Elle n'est pas la compagne de l'homme ; elle est presque au-dessous de l'esclave, assimilée à un véritable bétail. Une fille n'est pour son père qu'une marchandise qu'il s'apprête à vendre dès qu'elle aura l'âge nubile. Le noir ne travaille pas, quoi qu'en dise le proverbe. Il fait travailler les femmes. Plus il en a, plus il est riche. Plus il peut faire travailler dans sa propriété, et plus aussi il peut avoir des enfants, les garçons pour travailler avec leur mère, les filles pour les vendre.

Or, le contact avec la civilisation n'a pas amélioré la situation, tant s'en faut. Avant l'arrivée des Européens, les institutions des indigènes avaient pris un certain pli d'adaptation aux conditions du climat et du pays. Les jeunes gens achetaient leurs femmes, mais les prix étaient moyens, et à la portée des bourses ordinaires. Les foyers pouvaient se fonder régulièrement. La famille existait, l'adultère était sévèrement puni, l'union conjugale prenait une certaine stabilité et les enfants naissaient nombreux. La colonisation a rompu cet équilibre séculaire. Le commerce avec les Européens a fait monter la valeur marchande des denrées indigènes. La cupidité des parents a commencé à spéculer sur le bétail féminin aussi bien que sur l'arachide, le caoutchouc, l'huile de palme ou le manioc La femme, la petite fille ont pris une valeur marchande considérable. Le jeune homme de fortune moyenne s'est trouvé dans l'impossibilité d'acheter une femme, lorsque l'heure était venue pour lui de se marier. La richesse s'est concentrée chez les anciens seuls. Le capitalisme sauvage a pris la forme d une extension énorme de la polygamie. Au lieu d'avoir des titres de rente, un vieillard nègre a des quantités de femmes. Elles sont pour lui autant des instruments de rapport qu'un article et un signe de grand luxe. Les femmes sont donc devenues le monopole des vieillards « Et c'est par suite de ce renversement économique, si l'on peut dire, que la polygamie, cette plaie infectieuse des sociétés païennes, s'est révélée en Afrique noire la cause principale de la dépopulation et de l'extinction progressive de la race. Tandis que chez les chefs, des vieillards déjà nantis, généralement abrutis par l'alcool, le vin de palme, l'abus physiologique, souillés trop souvent de maladies honteuses, maris dégoûtants et... inutiles, s'accumulent par douzaines femmes et fillettes, raflées au plus haut prix, la majorité des hommes ou des jeunes gens ne se trouvent pas d'épouses ou ne sont pas en mesure d'acquitter la dot devenue prohibitive. Pour beaucoup c'est le désordre, le dévergondage, ou le lamentable expédient qui consiste à acheter une femme à crédit. Triste combinaison qui aboutit le plus souvent à une rupture prématurée de ces pauvres foyers hypothéqués du jour même où ils se constituent. Le mari, en effet, est-il incapable, un jour ou l'autre, de payer la redevance, le beau-père survient, emmène sa fille et la revend au vieux chef gâteux qui, lui, paiera comptant. Et c'est ainsi que se perdent les mœurs et se dépeuplent les villages. »

Les remèdes à cet état de choses sont faciles à discerner.

La traite est l'objet d'une surveillance de plus en plus étroite qui finira bien, il faut l'espérer, par lui fermer toutes les voies — Pour l'alcoolisme, c'est aussi affaire de réglementation et de vigilance de la part de nos administrateurs coloniaux. La lutte contre l'alcool est en bonne voie et les abus les plus criants ont déjà disparu. Il y a plusieurs années que la bouteille d'alcool n'est plus l'unité monétaire en Afrique. — La médecine coloniale est aussi fort active à combattre le terrible fléau de la maladie du sommeil et certains progrès ont été enregistrés. Il faut intensifier les efforts et aboutir à des résultats décisifs. — Mais, comme le fait remarquer très justement le P. Jalabert, « le vrai remède qui rendra à la race noire sa fécondité, c'est dans l'ordre moral qu'il faut le chercher. La polygamie, telle qu'elle se pratique actuellement dans le continent noir, là est la vraie source de la dépopulation. Si l'on veut y remédier, c'est la famille indigène qu'il est nécessaire de réorganiser. »

Si nous partons de ce principe évident que « coloniser c'est civiliser, » il est clair que la métropole manque à son devoir essentiel, si elle oublie ou diffère d'aborder les problèmes les plus graves, ceux qui sont à la base de toute civilisation, tel que le problème de l'organisation de la famille. Si l'on a combattu si énergiquement l'esclavage, pourquoi reculerait-on devant cette forme particulièrement odieuse de l'esclavage ? Est-ce parce qu'un homme dit d'un être humain ou de plusieurs douzaines d'êtres humains : « Ce sont mes femmes, c'est ma femme, » que l'esclavage devient tout à coup sacré et intangible ? Quelle tartufferie que la neutralité religieuse ainsi comprise !

Sans doute, les « coutumes d'un peuple ne se redressent point par décret, » et la vertu d'un code est impuissante à réaliser une réforme des mœurs.

Il ne s'agit donc pas d'imposer aux noirs un changement radical en des usages qui furent l'armature rudimentaire, mais pourtant relativement solide, de leur société. Les faire évoluer dans leur propre civilisation, telle est la tâche qui s'impose aux colonisateurs. « Il est certain en effet qu'on ne peut présentement songer à extirper des mœurs le mariage par vente et achat : la coutume est trop profondément entrée dans les habitudes de la race, elle repose sur une tradition trop ancienne pour qu'on puisse, du jour au lendemain, faire disparaître un abus sur lequel repose toute une civilisation. Mais en respectant provisoirement le principe, on tendra à en rendre la pratique moins cynique, et peu à peu la pratique humanisée, réagissant sur le principe, le ramènera au respect des droits fondamentaux de la personne humaine. »

Le gouvernement colonisateur peut par exemple créer des bourses de mariage pour les jeunes. Il peut établir un impôt progressif sur le nombre des femmes, comme sur les revenus dans la métropole. On pourrait accorder des primes, des privilèges aux monogames. « Du moment que les femmes coûteraient, au lieu de rapporter, les vieux avares seraient portés à se restreindre, et leur modération intéressée aurait pour conséquence de laisser plus de facilité de convoler à la jeunesse. »

Mais tous les témoins sincères sont unanimes à reconnaître que « rien ne se peut obtenir sans l'infusion dans l'âme des indigènes d'une moralité épurée. Or, les seuls ouvriers capables d'assumer et de mener à bien cette tâche de laquelle dépend, avec la vitalité des populations, l'avenir même matériel de nos colonies, ce sont les missionnaires. »

La plupart des administrateurs taisent cette vérité évidente dans leurs rapports. Ce sont des fonctionnaires. Le gouvernement ne passait pas pour favorable aux missions. Le Grand-Orient, en 1900, sommait ce dernier d'abandonner les missions à elles-mêmes. Mais les administrateurs reconnaissent leur impuissance. Et par ailleurs l'œuvre des missionnaires témoigne de l'efficacité unique de leur action. Il faut être de parti-pris pour ne pas le voir. Seuls les missionnaires peuvent revendiquer et mener à bien l'éducation morale des indigènes. « Si bien que pratiquement une question économique revient à une question morale et religieuse. »

Cette conclusion du P. Jalabert coïncide merveilleusement avec celle qui se dégage de l'étude, d'une nature si différente, de la Crise britannique. Elle n'en est que plus certaine. On touche là à une loi profonde et inéluctable !

VI

Disons quelques mots des découvertes archéologiques faites dans la Cité du Vatican et dont les journaux nous ont entretenus ces temps derniers.

Nous empruntons ces documents à la brillante *Illustrazione vaticana*, la nouvelle Revue, magnifiquement illustrée, qui paraît à la Cité du Vatican, depuis Noël dernier, et qui, bi-mensuelle, a atteint, le 15 février, son nº 3, sans compter le nº d'inauguration.

Elle a publié, le 15 février, une brève relation des découvertes sous ce titre : *Scoperta di un sepolcreto romano nel territorio della Città del Vaticano*. « Découverte d'un cimetière romain dans le territoire de la Cité du Vatican. »

Cette découverte a été faite au cours de 1930. Elle permet de fixer la destination antique des terrains occupant les pentes de la colline qui descend vers la Porte Angélique. En exécutant les travaux d'une route nouvelle d'accès aux Jardins du Vatican, auprès de la vague fontaine dite *della Galera* en mai 1930, on découvrit les restes d'un colombarium romain, presque entièrement dévasté. En été, la poursuite des mêmes travaux amena la découverte d'un pavement romain en mosaïque appartenant à un second édifice funéraire. On fit quelques sondages aux environs et trois autres édifices de même nature furent repérés. Mais d'autres trouvailles furent faites en jetant les fondations d'un nouvel édifice destiné à l'Annone, et situé entre le palais du Belvédère, l'Imprimerie vaticane et la via della Cancellata. Au milieu d'août, on découvrit un grandiose colombaire, dont le pavement recélait une série de tubes en terre cuite, conduisant à autant de petits puits très soigneusement construits que l'on trouva pleins de restes d'os brûlés et de cendres. Au début de septembre, autres découvertes analogues : un groupe de colombaires, en bonne maçonnerie du temps des Flaviens (Ier siècle) La continuation des fouilles permit d'identifier plus de trente sépulcres, dans l'espace de 600 mètres carrés. De toute évidence le cimetière se poursuit sous les bâtiments de l'Imprimerie vaticane et sous celui du Belvédère.

Tous les tombeaux ont été trouvés saccagés. La dévastation est certainement ancienne. Le niveau antique est à sept mètres de profondeur. On suppose que l'énorme couche de terre qui recouvre le sol ancien provient des déblais de la construction des palais pontificaux ou de la basilique.

Les sépultures étaient toutes pour des gens de condition modeste, affranchis pour la plupart. Il n'a été découvert qu'un seul monument grandiose en marbre, dénotant une véritable richesse. Tous les autres sont de facture ordinaire. Les uns indiquent le rite de la crémation, d'autres les rites mélangés de l'inhumation et de la crémation, les plus récents celui de l'inhumation seule.

On n'a pas trouvé trace de sépulture chrétienne.

Il va sans dire que tout ce qui a été découvert a été soigneusement recueilli, étudié, laissé en place quand c'était possible, transporté au Musée lorsqu'on ne pouvait le conserver autrement. Les pèlerins de la Cité du Vatican pourront bénéficier

de ces découvertes, qui présentent un vif intérêt archéologique en ce qu'elles mettent en lumière plus vive les rites déjà connus de la sépulture romaine.

VII

Le même nº de *L'Illustrazione Vaticana* donne une notice, substantielle dans sa brièveté, sur *La Figura di Orazio Marucchi*. On sait que l'illustre élève et continuateur de de Rossi, l'archéologue Horace Marucchi, est mort le 21 janvier.

Il était né à Rome, le 19 novembre 1852. Il avait été enthousiasmé par les premières trouvailles de Jean Baptiste de Rossi. Son père, qui portait le prénom rare de Thémistocle, était l'ami du grand archéologue architecte comme lui, et ami des Catacombes comme lui. Le jeune Horace avait entendu parler dès le berceau, pour ainsi dire, des fouilles dans les cimetières chrétiens des premiers âges. Elève du Collège Romain, très bon latiniste, il avait abandonné de bonne heure les livres de mathématiques pour se livrer à l'étude de l'épigraphie antique. Il fut accueilli par de Rossi, en même temps qu'Armellini et Stevenson, et fut initié par lui en leur société aux mystères encore bien peu explorés des Catacombes.

Sous cette direction, il devint lui-même un maître de tout premier ordre. Ses ouvrages sont connus de tous. Citons : *Le Recueil des inscriptions relatives à l'Histoire de Rome*, — Silloge delle iscrizioni relative alla Storia di Roma (1881), — le tome III de la *Roma Sotterranea*, chef-d'œuvre de son maître de Rossi, — le *Bollettino d'Archeologia*, qu'il dirigea longtemps et où il publia nombre d'études substantielles et neuves, — le *Manuel d'Archéologie chrétienne*, fruit de ses doctes leçons au Séminaire français et publié par lui en langue française, etc., etc. Des listes bibliographiques publiées sur ses travaux, à l'occasion de ses 60 ans et de ses 70 ans, il résulte qu'il composa plus de 400 études diverses, toutes sur l'Archéologie chrétienne, romaine ou égyptienne, sans parler de nombreux et intéressants *Mélanges*. Il reste comme souvenir vivant de sa profonde piété pour les premiers âges chrétiens une Association fondée par lui et qui porte le nom de *Collegium Cultorum Martyrum* (fondé en 1879, en union avec Armellini et Stevenson).

En un mot, il était devenu le maître de l'Archéologie chrétienne dans Rome et, on peut bien dire, dans le monde entier.

Horace Marucchi était d'une courtoisie, d'une modestie, d'une affabilité et d'une bienveillance sans égales. Celui qui écrit ces lignes et qui s'honore d'avoir été du nombre de ses auditeurs et de ses élèves peut attester qu'il a rarement rencontré un savant d'un accueil plus aisé et plus aimable. Il a vu Marucchi, un jour de fête de martyr aux Catacombes, s'empresser auprès des pèlerins, les grouper autour d'une borne, d'une pierre surélevée, s'en servir comme d'une chaire improvisée et, devinant au premier coup d'œil la nationalité de l'auditoire de rencontre qui se trouvait devant lui, haranguer tour à tour les assistants, et d'abondance, en français, en anglais, en allemand, en italien. Il ne connaissait pas moins bien les langues anciennes, latin, grec, hébreu, arabe, égyptien.

Le 31 décembre, déjà atteint de la maladie qui devait l'emporter, il envoyait à ses collègues réunis au cimetière de Sainte Priscille un message qui fut lu par le Dr Josi et que l'on peut regarder comme son testament littéraire. Il y parlait du centenaire du Concile d'Ephèse, qui doit être célébré en 1931, et signalait que ce centenaire devrait aussi être solennisé dans ce cimetière, en raison de la sépulture du pape Célestin Ier qui s'y trouve. C'était son dernier hommage à la Vierge des martyrs, qu'il avait tant honorés et servis Il est mort, le 21 janvier, en la fête des martyrs Agnès et Sébastien.

LITURGIE

Q. — 1º Dans beaucoup d'églises, l'usage s'est introduit de réciter publiquement après la bénédiction du Saint-Sacrement les louanges ou acclamations : « Dieu soit béni ! etc. »

Je ne connais pas l'origine de ce pieux usage. — Des indulgences y sont-elles attachées ?

2º Ces louanges font-elles partie liturgique de la fonction qu'elles suivent immédiatement ? Y a-t-il des prescriptions à leur égard ?

3º Est-ce l'officiant lui-même qui doit les réciter ; ou bien un autre prêtre, — v. g. celui qui préside le chœur, — peut-il les dire ?

4º Ces mêmes louanges peuvent-elles être récitées pendant que le diacre fait la reposition du Saint-Sacrement ; ou bien le diacre doit-il attendre, pour renfermer celui-ci, que les louanges soient terminées ?

Si l'officiant était seul, il me paraîtrait peu convenable qu'il fît la reposition du Saint-Sacrement en récitant tout haut ces louanges. Elles ne pourraient guère, dans le cas, être dites décemment, entrecoupées qu'elles seraient de génuflexions et d'autres mouvements nécessités par la reposition.

R. — Ad I. Les louanges : « Dieu soit béni ! etc. » ont pour but la réparation des blasphèmes. Elles furent composées, dit-on, à Rome, en 1797, par un jésuite très zélé pour la conversion des pécheurs, le P. Felici [1].

Le pape Pie VII y attacha une indulgence d'un an. (Rescr. du 23 juillet 1801). En 1847, Pie IX recommanda vivement la récitation de ces louanges, et, bientôt, le cardinal-vicaire prescrivit de la faire publiquement dans toutes les églises de Rome, après la grand'messe, après la dernière messe et après la bénédiction du Saint-Sacrement. Une indulgence plénière, à gagner une fois par mois aux conditions ordinaires, fut accordée à tous ceux qui récitent quotidiennement lesdites louanges pendant un mois. (S. C. des Indulg., 8 août 1847).

De Rome, l'usage de les dire en public se répan-

[1] Cf. *Ephem liturg.*, 1890, p. 483 ; — Béringer-Steinen, *Les indulgences*, 4e édit. fr., t. I, p. 282, n. 535.

dit rapidement dans toute l'Italie, puis dans d'autres pays.

Léon XIII fit insérer après la quatrième louange l'acclamation : « Béni soit son divin Cœur ! » et il attacha une indulgence de deux ans à la récitation publique des louanges : « Dieu soit béni ! etc. » (S. C. des Indulg., 2 févr. 1897).

Enfin le pape Benoît XV ordonna qu'après la louange du Nom de Marie, Vierge et Mère, on ajoutât celle de S. Joseph : « Béni soit S. Joseph, son très chaste Epoux ! » (S. R. C., 23 févr. 1921, n. 4365).

Ad II. La récitation des louanges : « Dieu soit béni ! etc. » immédiatement après la bénédiction du Saint-Sacrement ne saurait être considérée comme faisant partie de la fonction liturgique solennelle de la reposition. C'est pourquoi elle peut être en langue vulgaire [1].

Hors de Rome, la récitation publique de ces louanges après la bénédiction du Saint-Sacrement n'est obligatoire que là où elle a été prescrite par l'Ordinaire [2].

Ad III. A qui incombe cette récitation ? Aucun document ne l'indique. On peut donc suivre en cela l'usage local.

Ad IV. Notre vénérable consultant a raison : il serait inconvenant qu'en l'absence d'un autre prêtre ou d'un diacre, le célébrant procédât à la reposition du Saint-Sacrement tout en récitant à haute voix : « Dieu soit béni ! etc. » En pareil cas, aussitôt après avoir donné la bénédiction du Saint-Sacrement et fait la génuflexion, le célébrant, s'écartant un peu du côté de l'évangile, descend se mettre à genoux sur le milieu du degré inférieur ; là il quitte le voile huméral et récite les louanges. Ce n'est qu'à la fin de celles-ci qu'il remonte sur le marche-pied, pour renfermer le Saint-Sacrement [3].

S'il y avait là un diacre, pourrait-on réciter les louanges susdites pendant que ce dernier ferait la reposition du Saint-Sacrement ? D'aucuns semblent l'admettre [4]. Il est d'usage plus général, croyons-nous, que celle-ci ait lieu seulement après celles-là [5].

Q. — Une maison de retraite pour prêtres séculiers âgés ou infirmes possède un oratoire semi-public solennellement bénit.

Les prêtres qui résident dans cette maison doivent-ils être considérés comme strictement attachés à son oratoire principal et comme tenus en conséquence à réciter l'office du titulaire de celui-ci ?

R. — Jusqu'à nouvel ordre, la situation canonique des prêtres séculiers qui, en raison de leur âge ou de leurs infirmités, sont hospitalisés dans une maison de retraite, ne saurait être assimilée à celle des clercs vivant en commun au séminaire.

Les premiers ne sont pas plus attachés en droit ni en fait à l'oratoire principal de la maison de retraite que v. g. des prêtres séculiers retirés du ministère, — même s'ils demeurent au presbytère, — ne sont canoniquement attachés à l'église de la paroisse dans laquelle ils résident. Ils n'ont donc pas à faire l'office du titulaire de cet oratoire. (Cf. S. R. C., 15 sept. 1742, n. 2369, ad 2 ; 7 déc. 1844, n. 2872, ad 1).

Par contre, si la localité sur le territoire de laquelle est située la maison de retraite, possède un patron au sens canonico-liturgique du mot, ils sont tenus de réciter, sous le rite double de 1re classe avec octave commune, l'office de ce patron. (Cf. Nouv. rubr. du Bréviaire, tit. IX, n. 3 ; S. R. C., 7 sept. 1658, n. 1092 ; 15 sept. 1742, n. 2369, ad 2).

Q. — 1° Fleurs et candélabres sont-ils tolérés ou non sur le gradin de l'autel ?

La question est controversée entre nous. Ceux qui tiennent pour l'affirmative disent que l'interdiction n'existe que pour la table même de l'autel.

2° Si les candélabres sont tolérés sur le gradin de l'autel, peuvent-ils y être garnis de bougies de stéarine ; ou bien doivent-ils, au contraire, n'y porter que des bougies de cire véritable ?

Ainsi, v. g., il faut au moins douze cierges ou bougies de cire allumés à l'autel où le Saint-Sacrement est publiquement exposé ; mais le reste du luminaire ne peut-il pas y être alors en stéarine ?

R. — Ad I. Les fleurs sont exclues de l'autel à toutes les fonctions funèbres et à celles qui ont un caractère intrinsèque de tristesse ou de pénitence [1]. Pour les autres fonctions liturgiques, surtout aux jours de fêtes solennelles, quelques fleurs sont admises entre les chandeliers qui s'alignent à droite et à gauche de la croix de l'autel [2]. (Cf. Cérém. des év., l. I, c. XII, n. 12). Ce peuvent être non des plantes en pot [3], mais des tiges de fleurs naturelles, fraîchement coupées, ou même des fleurs artificielles en étoffe de soie [4]. En tout cas, vases et bouquets doivent être de dimensions plutôt restreintes. *(Ibid).*

Quant aux candélabres à plusieurs branches, on ne saurait les substituer aux chandeliers ordinaires qui, d'après les rubriques, doivent se trouver des deux côtés de la croix, à la partie postérieure de l'autel. (Cf. S. R. C., 16 sept. 1865, n. 3137, ad 4). Mais jusqu'à décision contraire, on peut, croyons-nous, y tolérer, — v. g. à l'occasion d'une exposition publique du Saint-Sacrement, — la présence de candélabres entre les chandeliers réglementaires [5], à condition que la matière du

[1] Cf. *Ami* 1919, p. 555, col. 1, ad III.
[2] Cf. Gennari, *Questioni liturgiche*, 2e édit., p. 315, n. 288.
[3] Cf De Amicis, *Normæ theoretico-practicæ quoad expositionem et benedictionem Ssmi Sacramenti*, art. IV, n. 15 et 16 ; art. VII, n 11.
[4] Cf De Amicis, *op. cit.*, art. V, n. 15 ; art. VI, § II, n. 21.
[5] Cf. Menghini, *Le sacre ceremonie*, 5e édit., p. 343, n. 28.

[1] Cf. *Ami* 1930, p. 559.
[2] « Autrefois, écrit de Conny, l'autel était absolument nu. Son caractère et sa destination ne s'en révélaient peut-être que davantage... Dans les grandes basiliques de Rome, on n'y voit que le crucifix et six chandeliers, et aux jours de fête deux ou quatre statues ou reliquaires. En France, on parvient à y faire tenir une quantité de chandeliers, de bronzes, de vases de fleurs, etc. Ce pourrait être beau à la devanture d'un magasin ; ce n'est pas beau sur un autel... » (*Les cérémonies de l'Eglise expliquées aux fidèles*, p. 45, note 1).
[3] Cf. *Ami* 1924, p. 510 ; — 1927, p. 270 ; — 1930, p. 47.
[4] On doit écarter impitoyablement de l'autel les fleurs en papier.
[5] Dans les grandes églises de Rome, chacun des cierges qui, durant les prières des Quarante-Heures, brûlent à l'autel de l'exposition, est porté par un chandelier distinct.

INTENTIONAL SECOND EXPOSURE

de ces découvertes, qui présentent un vif intérêt archéologique en ce qu'elles mettent en lumière plus vive les rites déjà connus de la sépulture romaine.

VII

Le même no de *L'Illustrazione Vaticana* donne une notice, substantielle dans sa brièveté, sur *La Figura di Orazio Marucchi.* On sait que l'illustre élève et continuateur de de Rossi, l'archéologue Horace Marucchi, est mort le 21 janvier.

Il était né à Rome, le 19 novembre 1852. Il avait été enthousiasmé par les premières trouvailles de Jean Baptiste de Rossi. Son père, qui portait le prénom rare de Thémistocle, était l'ami du grand archéologue architecte comme lui, et ami des Catacombes comme lui. Le jeune Horace avait entendu parler dès le berceau, pour ainsi dire, des fouilles dans les cimetières chrétiens des premiers âges. Elève du Collège Romain, très bon latiniste, il avait abandonné de bonne heure les livres de mathématiques pour se livrer à l'étude de l'épigraphie antique. Il fut accueilli par de Rossi, en même temps qu'Armellini et Stevenson, et fut initié par lui en leur société aux mystères encore bien peu explorés des Catacombes.

Sous cette direction, il devint lui-même un maître de tout premier ordre. Ses ouvrages sont connus de tous. Citons : *Le Recueil des inscriptions relatives à l'Histoire de Rome,* — Silloge delle iscrizioni relative alla Storia di Roma (1881), — le tome III de la *Roma Sotterranea,* chef-d'œuvre de son maître de Rossi, — le *Bollettino d'Archeologia,* qu'il dirigea longtemps et où il publia nombre d'études substantielles et neuves, — le *Manuel d'Archéologie chrétienne,* fruit de ses doctes leçons au Séminaire français et publié par lui en langue française, etc., etc. Des listes bibliographiques publiées sur ses travaux, à l'occasion de ses 60 ans et de ses 70 ans, il résulte qu'il composa plus de 400 études diverses, toutes sur l'Archéologie chrétienne, romaine ou égyptienne, sans parler de nombreux et intéressants *Mélanges.* Il reste comme souvenir vivant de sa profonde piété pour les premiers âges chrétiens une Association fondée par lui et qui porte le nom de *Collegium Cultorum Martyrum* (fondé en 1879, en union avec Armellini et Stevenson).

En un mot, il était devenu le maître de l'Archéologie chrétienne dans Rome et, on peut bien dire, dans le monde entier.

Horace Marucchi était d'une courtoisie, d'une modestie, d'une affabilité et d'une bienveillance sans égales. Celui qui écrit ces lignes et qui s'honore d'avoir été du nombre de ses auditeurs et de ses élèves peut attester qu'il a rarement rencontré un savant d'un accueil plus aisé et plus aimable. Il a vu Marucchi, un jour de fête de martyr aux Catacombes, s'empresser auprès des pèlerins, les grouper autour d'une borne, d'une pierre surélevée, s'en servir comme d'une chaire improvisée et, devinant au premier coup d'œil la nationalité de l'auditoire de rencontre qui se trouvait devant lui, haranguer tour à tour les assistants, et d'abondance, en français, en anglais, en allemand, en italien. Il ne connaissait pas moins bien les langues anciennes, latin, grec, hébreu, arabe, égyptien.

Le 31 décembre, déjà atteint de la maladie qui devait l'emporter, il envoyait à ses collègues réunis au cimetière de Sainte Priscille un message qui fut lu par le Dr Josi et que l'on peut regarder comme son testament littéraire. Il y parlait du centenaire du Concile d'Ephèse, qui doit être célébré en 1931, et signalait que ce centenaire devrait aussi être solennisé dans ce cimetière, en raison de la sépulture du pape Célestin Ier qui s'y trouve. C'était son dernier hommage à la Vierge des martyrs, qu'il avait tant honorés et servis. Il est mort, le 21 janvier, en la fête des martyrs Agnès et Sébastien.

LITURGIE

Q. — 1o Dans beaucoup d'églises, l'usage s'est introduit de réciter publiquement après la bénédiction du Saint-Sacrement les louanges ou acclamations : « Dieu soit béni ! etc. »

Je ne connais pas l'origine de ce pieux usage. — Des indulgences y sont-elles attachées ?

2o Ces louanges font-elles partie liturgique de la fonction qu'elles suivent immédiatement ? Y a-t-il des prescriptions à leur égard ?

3o Est-ce l'officiant lui-même qui doit les réciter ; ou bien un autre prêtre, — v. g. celui qui préside le chœur, — peut-il les dire ?

4o Ces mêmes louanges peuvent-elles être récitées pendant que le diacre fait la reposition du Saint-Sacrement ; ou bien le diacre doit-il attendre, pour renfermer celui-ci, que les louanges soient terminées ?

Si l'officiant était seul, il me paraîtrait peu convenable qu'il fît la reposition du Saint-Sacrement en récitant tout haut ces louanges. Elles ne pourraient guère, dans le cas, être dites décemment, entrecoupées qu'elles seraient de génuflexions et d'autres mouvements nécessités par la reposition.

R. — Ad I. Les louanges : « Dieu soit béni ! etc. » ont pour but la réparation des blasphèmes. Elles furent composées, dit-on, à Rome, en 1797, par un jésuite très zélé pour la conversion des pécheurs, le P. Felici [1].

Le pape Pie VII y attacha une indulgence d'un an. (Rescr. du 23 juillet 1801). En 1847, Pie IX recommanda vivement la récitation de ces louanges, et, bientôt, le cardinal-vicaire prescrivit de la faire publiquement dans toutes les églises de Rome, après la grand'messe, après la dernière messe et après la bénédiction du Saint-Sacrement. Une indulgence plénière, à gagner une fois par mois aux conditions ordinaires, fut accordée à tous ceux qui récitent quotidiennement lesdites louanges pendant un mois. (S. C. des Indulg., 8 août 1847).

De Rome, l'usage de les dire en public se répan-

[1] Cf. *Ephem liturg.*, 1890, p. 483 ; — Béringer-Steinen, *Les indulgences,* 4e édit. fr., t. I, p. 282, n. 535.

dit rapidement dans toute l'Italie, puis dans d'autres pays.

Léon XIII fit insérer après la quatrième louange l'acclamation : « Béni soit son divin Cœur ! » et il attacha une indulgence de deux ans à la récitation publique des louanges : « Dieu soit béni ! etc. » (S. C. des Indulg., 2 févr. 1897).

Enfin le pape Benoît XV ordonna qu'après la louange du Nom de Marie, Vierge et Mère, on ajoutât celle de S. Joseph : « Béni soit S. Joseph, son très chaste Epoux ! » (S. R. C., 23 févr. 1921, n. 4365).

Ad II. La récitation des louanges : « Dieu soit béni ! etc. » immédiatement après la bénédiction du Saint-Sacrement ne saurait être considérée comme faisant partie de la fonction liturgique solennelle de la reposition. C'est pourquoi elle peut être en langue vulgaire [1].

Hors de Rome, la récitation publique de ces louanges après la bénédiction du Saint-Sacrement n'est obligatoire que là où elle a été prescrite par l'Ordinaire [2].

Ad III. A qui incombe cette récitation ? Aucun document ne l'indique. On peut donc suivre en cela l'usage local.

Ad IV. Notre vénérable consultant a raison : il serait inconvenant qu'en l'absence d'un autre prêtre ou d'un diacre, le célébrant procédât à la reposition du Saint-Sacrement tout en récitant à haute voix : « Dieu soit béni ! etc. » En pareil cas, aussitôt après avoir donné la bénédiction du Saint-Sacrement et fait la génuflexion, le célébrant, s'écartant un peu du côté de l'évangile, descend se mettre à genoux sur le milieu du degré inférieur ; là il quitte le voile huméral et récite les louanges. Ce n'est qu'à la fin de celles-ci qu'il remonte sur le marche-pied, pour renfermer le Saint-Sacrement [3].

S'il y avait là un diacre, pourrait-on réciter les louanges susdites pendant que ce dernier ferait la reposition du Saint-Sacrement ? D'aucuns semblent l'admettre [4]. Il est d'usage plus général, croyons-nous, que celle-ci ait lieu seulement après celles-là [5].

Q. — Une maison de retraite pour prêtres séculiers âgés ou infirmes possède un oratoire semi-public solennellement bénit.

Les prêtres qui résident dans cette maison doivent-ils être considérés comme strictement attachés à son oratoire principal et comme tenus en conséquence à réciter l'office du titulaire de celui-ci ?

R. — Jusqu'à nouvel ordre, la situation canonique des prêtres séculiers qui, en raison de leur âge ou de leurs infirmités, sont hospitalisés dans une maison de retraite, ne saurait être assimilée à celle des clercs vivant en commun au séminaire.

Les premiers ne sont pas plus attachés en droit ni en fait à l'oratoire principal de la maison de retraite que v. g. des prêtres séculiers retirés du ministère, — même s'ils demeurent au presbytère, — ne sont canoniquement attachés à l'église de la paroisse dans laquelle ils résident. Ils n'ont donc pas à faire l'office du titulaire de cet oratoire. (Cf. S. R. C, 15 sept. 1742, n. 2369, ad 2 ; 7 déc. 1844, n. 2872, ad 1).

Par contre, si la localité sur le territoire de laquelle est située la maison de retraite, possède un patron au sens canonico-liturgique du mot, ils sont tenus de réciter, sous le rite double de 1re classe avec octave commune, l'office de ce patron. (Cf. Nouv. rubr. du Bréviaire, tit. IX, n. 3 ; S. R. C., 7 sept. 1658, n. 1092 ; 15 sept. 1742, n. 2369, ad 2).

Q. — 1° Fleurs et candélabres sont-ils tolérés ou non sur le gradin de l'autel ?

La question est controversée entre nous. Ceux qui tiennent pour l'affirmative disent que l'interdiction n'existe que pour la table même de l'autel.

2° Si les candélabres sont tolérés sur le gradin de l'autel, peuvent-ils y être garnis de bougies de stéarine ; ou bien doivent-ils, au contraire, n'y porter que des bougies de cire véritable ?

Ainsi, v. g., il faut au moins douze cierges ou bougies de cire allumés à l'autel où le Saint-Sacrement est publiquement exposé ; mais le reste du luminaire ne peut-il pas y être alors en stéarine ?

R. — Ad I. Les fleurs sont exclues de l'autel à toutes les fonctions funèbres et à celles qui ont un caractère intrinsèque de tristesse ou de pénitence [1]. Pour les autres fonctions liturgiques, surtout aux jours de fêtes solennelles, quelques fleurs sont admises entre les chandeliers qui s'alignent à droite et à gauche de la croix de l'autel [2]. (Cf. Cérém. des év., l. I, c. XII, n. 12). Ce peuvent être non des plantes en pot [3], mais des tiges de fleurs naturelles, fraîchement coupées, ou même des fleurs artificielles en étoffe de soie [4]. En tout cas, vases et bouquets doivent être de dimensions plutôt restreintes. *(Ibid).*

Quant aux candélabres à plusieurs branches, on ne saurait les substituer aux chandeliers ordinaires qui, d'après les rubriques, doivent se trouver des deux côtés de la croix, à la partie postérieure de l'autel. (Cf. S. R. C., 16 sept. 1865, n. 3137, ad 4). Mais jusqu'à décision contraire, on peut, croyons-nous, y tolérer, — v. g. à l'occasion d'une exposition publique du Saint-Sacrement, — la présence de candélabres entre les chandeliers réglementaires [5], à condition que la matière du

[1] Cf. *Ami* 1919, p. 555, col. 1, ad III.
[2] Cf. Gennari, *Questioni liturgiche*, 2e édit., p. 315, n. 288.
[3] Cf De Amicis, *Normæ theoretico-practicæ quoad expositionem et benedictionem Ssmi Sacramenti*, art. IV, n. 15 et 16 ; art. VII, n 11.
[4] Cf De Amicis, *op. cit.*, art. V, n. 15 ; art. VI, § II, n. 21.
[5] Cf. Menghini, *Le sacre ceremonie*, 5e édit., p. 343, n. 28.

[1] Cf. *Ami* 1930, p. 559.
[2] « Autrefois, écrit de Conny, l'autel était absolument nu. Son caractère et sa destination ne s'en révélaient peut-être que davantage... Dans les grandes basiliques de Rome, on n'y voit que le crucifix et six chandeliers, et aux jours de fête deux ou quatre statues ou reliquaires. En France, on parvient à y faire tenir une quantité de chandeliers, de bronzes, de vases de fleurs, etc. Ce pourrait être beau à la devanture d'un magasin ; ce n'est pas beau sur un autel... » (*Les cérémonies de l'Eglise expliquées aux fidèles*, p. 45, note 1).
[3] Cf. *Ami* 1924, p. 510 ; — 1927, p. 270 ; — 1930, p. 47.
[4] On doit écarter impitoyablement de l'autel les fleurs en papier.
[5] Dans les grandes églises de Rome, chacun des cierges qui, durant les prières des Quarante-Heures, brûlent à l'autel de l'exposition, est porté par un chandelier distinct.